ENGAGEMENT

À : **Autorité des marchés financiers du Québec**
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
(ci-après désignées les « Autorités réglementaires »)

Je, soussigné, Louis Laflamme, président, chef de la direction et administrateur d'Opsens inc. (la « Société »), m'engage, pour et au nom de la Société et non en mon nom personnel, auprès des Autorités réglementaires, à ce qu'un exemplaire de toute convention, contrat ou contrat important, tel que décrit à l'article 4.2 a) x) du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, qui sera signé avant ou lors de la conclusion du placement soit déposé promptement et au plus tard dans un délai de sept jours après sa signature.

Et j'ai signé à Québec en date du 11 décembre 2015.

OPSENS INC.

Par : *(s) Louis Laflamme*
Louis Laflamme
Président, chef de la direction et administrateur